

Paris, le 1^{er} juillet 2009



La CFDT s'oppose au fonctionnaire jetable !

La loi « Mobilité et parcours professionnels » est revenue en lecture à l'Assemblée Nationale, après un an d'errance entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ce texte a été présenté en urgence aux organisations syndicales en mars 2008.

Ce projet de loi, outre l'instauration d'une nouvelle position de « réorientation professionnelle », contient d'autres modifications statutaires importantes comme la volonté de favoriser les mobilités, la possibilité de recours à l'intérim, le cumul des temps incomplets et la possibilité de recruter à temps incomplet.

Ces principales dispositions contestables, réorientation professionnelle et autres, figuraient dans les articles 7 à 10. Elles ont été contestées unanimement par les organisations syndicales, le 18 mars 2008, lors de la réunion du conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

La CFDT s'est inscrite largement contre ces orientations, notamment lors de la journée intersyndicale du 6 mars 2008.

Aujourd'hui, en urgence, une des fédérations de fonctionnaires invite chacun à une action de grève le 2 juillet 2009 (date de l'ouverture des derniers débats avant vote à l'Assemblée) avec l'objectif que ce projet ne devienne jamais réalité.

L'absence de tout contact, tant au niveau Fonction Publique que de notre ministère, marque la rupture du front syndical unitaire, établi patiemment depuis l'action du 29 janvier 2009. Elle marque l'affaiblissement de l'action syndicale, alors que sur de tels sujets, un mouvement revendicatif unitaire devait être conduit pour être efficace.